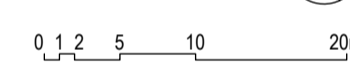


Implantation générale 1:500



**Préambule :**  
La commune de Saint-Sulpice est propriétaire de la parcelle 187 sis sur son territoire à la Rue du Centre. Cette parcelle, d'une surface de 5684 m<sup>2</sup>, est affectée en Zone d'activité économique 15 LAT. Elle reçoit le bâtiment ECA n°272, une ancienne habitation à ce jour désaffectée et utilisée comme dépôt, d'une surface au sol de 296 m<sup>2</sup>, et une dépendance n° ECA 428, d'une surface au sol de 26 m<sup>2</sup>.

Les infrastructures de la déchetterie et de la voirie communale sont des outils de travail indispensables au bon fonctionnement des prestations aux citoyens. Avec le temps, les bâtiments existants et leurs surfaces extérieures d'exploitation sont devenus inadaptés et obsolètes, tant du point de vue fonctionnel que normatif et sécuritaire.

Les services administratifs sont répartis sur plusieurs sites au sein de la commune. Durant les prochaines années, les effectifs de ces services vont devoir s'étouffer afin de pouvoir offrir toutes les prestations attendues par une population en augmentation. Actuellement les collaborateurs sont déjà à l'étroit et les surfaces occupées ne permettent plus d'accueillir du personnel supplémentaire.

Compte tenu de ces situations, un projet global d'envergure permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui ainsi qu'à ceux des prochaines décennies est devenu une évidence. Dès lors, la commune a attribué la parcelle 187 au développement de sa nouvelle déchetterie, accompagné d'un nouveau bâtiment de voirie et d'un bâtiment administratif.

**Situation :**  
La parcelle se trouve à l'ouest du village, en zone de bâtiments industriels et d'artisanat. Desservie par la Rue du Centre, elle se situe à quelques centaines de mètres du bourg historique de St-Sulpice. La forme de la parcelle est allongée, dans les dimensions approximatives de 140 x 40 mètres, soit une proportion de 1 sur 3,5, et se développe Nord-Est / Sud-Ouest sur son grand axe. Son petit côté Sud-Ouest est l'unique connexion à la Rue du Centre, en direction du Lac.

La topographie du lieu, avec une différence d'altitude d'environ 2 mètres, est « en cuvette », les extrémités de la parcelle sur la longueur étant plus élevées que son centre. La parcelle est bien ensoleillée et ne souffre par d'ombres portées marquées par des éléments naturels tels que colline, cordon boisé ou autres. Son environnement construit direct correspond aux caractères usuellement rencontrés dans les zones industrielles et artisanales. Elle est exposée à la bise du Nord dans le sens de la longueur.

La parcelle est desservie principalement par la Rue du Centre. Cependant, elle est également au bénéfice d'une servitude d'accès, limitée à des véhicules légers, sur le chemin privé dont l'assiette se trouve sur les parcelles voisines n° 201 et 190. Les contraintes principales du site résident en une parcelle longue et étroite, la présence d'une nappe phréatique estimée à 1,5 mètre sous le niveau du terrain naturelle, un accès restreint sur la Rue du Centre, une distance à la limite de propriété de 5,0 mètres pour les constructions et hauteur constructible maximum de 13,5 mètres sur le terrain naturel.

**Projet & architecture :**  
Le projet s'exprime par l'implantation de trois volumes distincts qui identifient les fonctions de chaque bâtiment.

Le bâtiment administratif se situe en tête de l'ensemble avec sa façade principale sur la Rue du Centre. Il est le visage du complexe et manifeste ce dernier sur la principale rue distributive du bourg. Le bâtiment de la déchetterie, principalement composé d'un grand couvert sur les quais de déchargement, est placé en retrait du bâtiment administratif. Il offre cependant une entrée immédiate sur la Rue du Centre afin de recevoir les véhicules privés, principal moyen d'accès à la déchetterie. Enfin, le bâtiment de voirie termine le dispositif d'implantation en fin de parcelle, lui offrant ainsi une autonomie de fonctionnement moins exposée au public. Cette disposition permet de libérer un espace vide entre bâtiments. Cet espace constitue l'ensemble des surfaces d'exploitation nécessaire à la gestion des bennes, à l'entreposage de matériaux et aux manœuvres de véhicules de fonction.

Ces trois bâtiments sont disposés sur deux niveaux de référence, constitués par des « plateformes » d'exploitation. La première plateforme, en relation avec la Rue du Centre, met à niveau les accès publics au bâtiment administratif ainsi que l'accès aux quais de déchargement de la déchetterie. La seconde, située 1,5 mètre plus bas, constitue une plateforme d'usage professionnel, exploitée par les collaborateurs des services. Le public n'y a pas accès hors surveillance des exploitants. Cette différence de niveau permet, au niveau supérieur, de permettre l'accès aux bennes par le haut pour se décharger de déchets, et par le bas, d'entreposer les bennes et d'assurer leur gestion hors public.

L'accès des véhicules lourds à la plateforme inférieure s'effectue de façon autonome, sur le côté Est du bâtiment administratif, indépendamment des flux de véhicules privés de la déchetterie et du bâtiment administratif. Les véhicules lourds n'empruntent pas la servitude sise sur les parcelles n° 201 et 190.

L'accès piéton au site s'effectue par le trottoir sud de la Rue du Centre. Le passage piéton existant est déplacé afin de permettre un accès immédiat au bâtiment administratif. Le présent projet se limite au périmètre de la parcelle et ne tient pas compte d'un possible aménagement futur de la Rue du Centre.

L'expression architecturale des bâtiments met en valeur de façon simple les typologies qu'ils contiennent. Ainsi, le bâtiment administratif montre, par strates, l'addition des trois étages superposés. La déchetterie s'exprime par sa grande toiture plate et son long et fin monobloc de rangement. La voirie, composée en grande partie par des halles toute hauteur, adopte un langage monolithique sans référence particulière aux locaux qu'elle contient.

Les bâtiments sont unifiés par un même revêtement de façades en tôle métallique plâtrée. Cette « peau » de métal permet, par la variation des plages, de créer des mouvements et des jeux différenciés mettant en valeur la volumétrie des bâtiments. Compte tenu de la présence de nombreux véhicules sur le site, tous les bâtiments repose sur un socle de façade en béton de 1,0 mètre de hauteur résistant mécaniquement aux éventuels chocs accidentels.

**Bâtiment administratif :**  
Le bâtiment se situe en tête du complexe construit. Il est constitué d'une partie centrale en maçonnerie réunissant les espaces de circulation et les locaux de service.

Son étage inférieur se situe au niveau de la plateforme d'exploitation avec un accès direct pour les collaborateurs. Le niveau d'entrée se situe au niveau de la plateforme supérieure, niveau identique à celui de la déchetterie.

Le hall d'entrée se développe sur 2 étages et met en relation les patiers distribués des locaux. Depuis les patiers, les références visuelles à la Rue du Centre et au Lac sont possibles. L'escalier est largement ouvert par des fenêtres donnant sur la plateforme d'exploitation et permet également des relations visuelles sur cette partie du site. De part et d'autre de la cage d'escalier, sont disposés les locaux de bureau et les locaux communs. Les locaux principaux (bureaux et open space) sont disposés dans les étages de la partie Est. Ils bénéficient d'une bonne exposition, s'orientent en direction du bourg et de la Rue du Centre. Ils sont abrités des nuisances de l'exploitation de la voirie. Les locaux communs (salles de réunions, cafétéria, archives) sont disposés sur la partie Ouest, en mitoyenneté avec la déchetterie. L'étage supérieur, accueillant la cafétéria, dispose d'une terrasse avec vue sur le Lac. Un espace socio-culturel, autonome et muni de sa propre entrée, se situe au niveau du rez-de-chaussée, en relation étroite avec l'accès piétons principal.

Le local gardien de la déchetterie est intégré au volume du bâtiment administratif. Son emplacement permet le contrôle des activités générales de la déchetterie. Ce local, chauffé et équipé d'un sanitaire, bénéficie des installations techniques du bâtiment administratif. Les façades s'expriment principalement par bandes rendant l'addition des étages visibles. L'encorbellement de l'étage supérieur permet de couvrir et manifester l'entrée principale du bâtiment.

**Déchetterie :**  
Le bâtiment de la déchetterie est constitué d'un volume long et fermé, d'un espace central de circulation/stationnement des véhicules ainsi que des bennes collectrices de déchets. Les circulations et les bennes sont couvertes sous un grand couvert à toit plat sur poteaux. Chaque benne est accessible par un ponton commun à deux bennes. Les locaux de rangement pour petits déchets et stockage ne sont pas chauffés.

**Voirie :**  
Le bâtiment est composé de deux parties distinctes. D'une part, les ateliers, hangars et dépôts pour l'exploitation de la voirie et, d'autre part, les locaux communs nécessaires aux exploitants tels que vestiaires, cafétéria, bureaux. Les ateliers sont en relation directe avec la plateforme d'exploitation. Les véhicules lourds accèdent aux locaux par de grandes portes industrielles à battants type accordéon. Ces portes d'accès aux locaux d'atelier sont protégées par un grand avant-toit et orientées de façon à s'abriter de la bise.

L'accès aux locaux communs et entrée piétonne au bâtiment s'effectue par le nord, en relation avec le parking, sur un demi-niveau supérieur à la plateforme d'exploitation. La cage d'escalier, muni d'un monte-charge, est indépendante du reste du bâtiment. Le service de voirie dispose de son propre escalier interne permettant de relier les locaux et fonctions qui lui sont nécessaires. Le niveau d'entrée reçoit la cafétéria. A l'étage, se trouvent les locaux nécessaires aux collaborateurs. Cet étage est également desservi par la cage d'escalier principale notamment comme issue de secours et voie de fuite en cas d'incendie. Un étage supplémentaire complet pourra être ajouté dans le futur.

